



Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Léandre

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-LÉANDRE

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Léandre, tenue le lundi le 13 décembre 2021 à huis clos à la salle municipale située au 2005, rue de l'Église à Saint-Léandre, à 19h30.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Monsieur Steve Castonguay, Maire  
Monsieur Jean-Martin Villeneuve Conseiller # 1  
Madame Lisa Ann Jungemann, Conseillère # 2  
Monsieur Marc-André Bérubé, Conseiller # 3  
Madame Julie Michaud, Conseillère # 4  
Madame Andrée Blouin, Conseillère # 5

**ABSENTE AVEC MOTIVATION**

Madame Joyce Truchon, Conseillère # 6

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Monsieur Steve Castonguay, maire.

Monsieur André Marcil, fait fonction de greffier-trésorier.

**1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue**

Le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h 30.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

**RÉSOLUTION 2112-05**

Il est proposé par **Madame Julie Michaud** et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et reçu depuis plus de 72 heures.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture et mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux de novembre 2021
  - 3.1 Séance extraordinaire 8 novembre 2021
  - 3.2 Séance ordinaire 22 novembre 2021
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 décembre 2021
5. Adoption des comptes à payer du 1er novembre au 30 novembre 2021



N° de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Léandre**

6. Dépôt du rapport d'audit portant respectivement sur l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisation
7. Avis de motion sur le projet de règlement de la tarification 331-2021
8. Acceptation de l'offre de service de collecte et transports Exploitation Jaffa
9. Demande d'appui pour le Centre Socio culturel Le Jubé dans une demande d'aide financière par le Programme Nouveaux Horizon
10. Achat souffleur usagé par le Fonds volontaire Northland
11. Dépôt procès-verbal consultation publique
12. Dépôt du plan de gestion des matières résiduelles
13. Fermeture du bureau municipal pour la Périodes des Fêtes
14. Période des questions
15. Levée de la séance ordinaire

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

**3. Adoption des procès-verbaux de novembre 2021**

**3.1 Séance extraordinaire 8 novembre 2021**

**RÉSOLUTION 2112-06**

Il est proposé par **Madame Lisa Ann Jungemann** et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du lundi 8 novembre 2021.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

**3.2 Séance ordinaire 22 novembre 2021**

**RÉSOLUTION 2112-07**

Il est proposé par **Madame Andrée Blouin** et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du lundi 22 novembre 2021.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

**4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 décembre 2021**

**RÉSOLUTION 2112-08**

Il est proposé par **Monsieur Jean-Martin Villeneuve** et unanimement résolu le procès-verbal du jeudi 6 décembre 2021

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**



N° de résolution  
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Léandre

**5. Adoption des comptes à payer du 1er novembre au 30 novembre 2021**

Faisant suite à l'annonce des montants à payer pour les comptes compressibles et incompressibles pour le mois de novembre par Monsieur Castonguay.

**RÉSOLUTION 2112-09**

Il est proposé par **Monsieur Marc-André Bérubé** et unanimement résolu d'adopter les comptes à payer pour le mois de novembre 2021 pour un total des comptes incompressibles de 26 476.40\$ comprenant les frais de banque du mois pour un total 80.95\$, les salaires nets des employés de 11 221.77\$, les traitements nets des élus (es) de 1 564.89\$, les remboursements des prêts de 3 253.71\$, le remboursement des DAS octobre au montant de 6 176.30\$, la facture de la collecte et le transport des matières résiduelles et de recyclage au montant de 2 767.86\$, le paiement des services publics 638.92\$, le remboursement des achats par carte de crédit 772.00\$ et un montant de 74 921.88\$ des comptes compressibles. Le montant total des comptes à payer est de 101 398.28\$ pour le mois de novembre.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

**6. Dépôt du rapport d'audit portant respectivement sur l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisation**

André Marcil, directeur général, greffier-trésorier dépose les rapports d'audit portant respectivement sur l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisation.

**RÉSOLUTION 2112-10**

**Considérant**, le dépôt des rapports d'audit portant respectivement sur l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisation de la Commission Municipale du Québec;

**Considérant**, l'obligation de déposer ces rapports lors de la séance ordinaire suivante la réception de ceux-ci;

**Considérant**, l'obligation de transmettre une copie certifiée de cette résolution à Madame Maud Déry, CPA CGA, directrice de l'expertise et du soutien stratégique en audit dans les meilleurs délais.

Il est proposé par **Madame Lisa Ann Jungemann** et unanimement résolu de déposer les rapports d'audit portant respectivement sur l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisation et de mandater Monsieur André Marcil, greffier, de faire parvenir une copie certifiée à la Commission Municipale du Québec dans les meilleurs délais.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**





N° de résolution  
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Léandre

**7. Avis de motion sur le projet de règlement de la  
tarification 331-2021**

André Marcil fournit les changements sur les taux des taxes foncières, les tarifs pour les services et les compensations pour l'exercice financier 2022.

**Projet du Règlement 331-2021**

**Fixant le taux des taxes foncières générales, les tarifs pour les services et les compensations pour l'exercice financier 2022.**

ATTENDU QUE le conseil doit fixer le taux des taxes foncières générales, les tarifs pour les services et les compensations pour l'exercice financier 2022

ATTENDU QU'un avis de motion de ce règlement a dûment été donné et présenté par Madame Andrée Blouin lors de la séance extraordinaire tenue le 13 décembre 2021;

**ARTICLE 1**

**Taux de la taxe foncière générale**

Le taux de la **taxe foncière générale** est fixé à **1.15 \$/100\$** d'évaluation imposée et prélevée sur tout immeuble imposable sur le territoire de la municipalité conformément au rôle d'évaluation en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**ARTICLE 2**

**Cueillette des matières résiduelles et recyclables**

Une compensation, pour le service de cueillette, de transport, et disposition des matières résiduelles et recyclables, est imposée et prélevée selon les catégories d'usagers qui suivent :

a) **65.00 \$** par logement utilisé à des fins d'habitation, une unité de logement consistant en une pièce ou un groupe de pièces communicantes ayant une entrée distincte, servant ou destinée à servir de résidence ou de domicile à une ou plusieurs personnes et où l'on peut généralement préparer et consommer des repas, vivre et dormir et comportant des installations sanitaires, incluant les chalets occupés ou utilisés sur une base régulière.

Abréviations inscrites dans le compte de taxes :  
« RÉSI-COLL.ORDU. »

b) **65.00 \$** pour les établissements utilisés à des fins commerciales, industrielles ou professionnelles. (Ex. dépanneur, bar, restaurant, atelier, scierie, ébénisterie, ranch etc.)

Abréviations inscrites dans le compte de taxes :



N° de résolution  
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Léandre

« COMM.COLL.ORDURE »

- c) **113.75 \$** pour les établissements utilisés à des fins agricoles.

Abréviations inscrites dans le compte de taxes :  
« FERME COLL.ORDU. »

- d) **65.00\$** pour les établissements utilisés à des fins commerciales ou à des fins professionnelles et qui sont situés dans des unités de logements utilisées à des fins d'habitation. (Ex. bureau, gîte, etc.)

Abréviations inscrites dans le compte de taxes :  
« UNI. COMM.COLL.OR. »

- e) **52.00\$** pour les chalets saisonniers, c'est-à-dire qui sont occupés ou utilisés sur une base saisonnière.

Abréviations inscrites dans le compte de taxes :  
« CHAL.COLL.ORD. »

- f) **0.00 \$** pour les établissements utilisés à des fins institutionnelles et communautaires (École, Église).

### ARTICLE 3

#### Enfouissement des ordures

- a) **92.00 \$** par logement utilisé à des fins d'habitation, une unité de logement consistant en une pièce ou un groupe de pièces communicantes ayant une entrée distincte, servant ou destinée à servir de résidence ou de domicile à une ou plusieurs personnes et où l'on peut généralement préparer et consommer des repas, vivre et dormir et comportant des installations sanitaires, incluant les chalets occupés ou utilisés sur une base régulière.

Abréviations inscrites dans le compte de taxes :  
« RÉSI.ENFOU.ORD.»

- b) **113.75 \$** pour les établissements utilisés à des fins commerciales, industrielles ou professionnelles. (Ex. dépanneur, bar, restaurant, atelier, scierie, ébénisterie, ranch etc.)

Abréviations inscrites dans le compte de taxes :  
« COM .ENFOU.ORD.»

- c) **158.00\$** pour les établissements utilisés à des fins agricoles.

Abréviations inscrites dans le compte de taxes :  
« FERME ENFOU.ORDU. »



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

d) **61.00\$** pour les logements utilisés à des fins commerciales ou à des fins professionnelles et qui sont situés dans des unités de logements utilisées à des fins d'habitation. (Ex. bureau, gîte, etc.)

Abréviations inscrites dans le compte de taxes :  
« COMM.ENF.ORD. »

e) **61.00 \$** pour les chalets saisonniers, c'est-à-dire qui sont occupés ou utilisés sur une base saisonnière.

Abréviations inscrites dans le compte de taxes :  
« CHAL.ENFOU.ORDU. »

f) **0.00 \$** pour les établissements utilisés à des fins institutionnelles et communautaires (École, Église).

### ARTICLE 4

#### Ramonage de cheminées

Un tarif de **42.00 \$** est imposé et prélevé pour le ramonage des cheminées des résidences permanentes sur le territoire de la municipalité.

### ARTICLE 5

#### Abrogée pour 2022

### ARTICLE 6

Un taux d'intérêt de **15 %** est imposé et prélevé sur tous les comptes dus à la municipalité.

ET

Une pénalité de **5%** est imposée et prélevé sur tous les comptes dus à la municipalité

### ARTICLE 7

Un tarif de **40.00 \$** sera imposé et prélevé pour chaque chèque sans provision présenté à la municipalité.

### ARTICLE 8

#### Modalités administratives

Les taxes et tarifs de compensation prévus aux articles 6 à 7 inclusivement seront appliqués selon les modalités du règlement régissant le compte de taxes et les intérêts

Vente pour taxes impayée par la MRC de la Matanie





N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

Tous les comptes de taxes impayés ayant plus d'un an à la date du dépôt pour vente de taxes impayés se verront signifiées pour recouvrement auprès de la MRC de la Matanie.

### ARTICLE 9

#### Versement

Les comptes de taxes sont payables en trois versements égaux aux dates suivantes :

- a) Premier versement : 9 mars 2022
- b) Deuxième versement : 8 juin 2022
- c) Troisième versement : 7 septembre 2022

**Un avis public sera envoyé à chaque résidence de la municipalité avant chaque date d'échéance de versement par média poste et publié sur le site internet de la municipalité**

### ARTICLE 10

Le secrétaire-trésorier est par les présentes autorisée à préparer immédiatement le rôle de perception de l'année 2022 et à y inscrire toutes les taxes dues et exigibles en vertu des règlements municipaux et est autorisée à percevoir toutes ces taxes de la manière prévue par la loi.

### ARTICLE 11

Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication selon les dispositions de la Loi.

Le présent règlement entre en vigueur suivant la Loi.

AVIS DE MOTION DONNÉ : Le 13 décembre 2021.

#### **8. Acceptation de l'offre de service de collecte et transports Exploitation Jaffa**

André Marcil informe les membres du conseil municipal de l'offre de service pour réaliser la collecte des matières résiduelles à \$14 560.00 plus taxes, pour la collecte des matières recyclables à \$14 560.00 plus taxes et la collecte des encombrants pour \$1 400.00 plus taxes.

### RÉSOLUTION 2112-11

Il est proposé par **Madame Andrée Blouin** et unanimement résolu de procéder à l'acceptation de l'offre de service à Exploitation Jaffa pour réaliser la collecte des matières résiduelles, de recyclage et la collecte des encombrant pour l'année 2022.



N° de résolution  
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Léandre

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**9. Demande d'appui pour le Centre Socio culturel Le Jubé dans une demande d'aide financière par le Programme Nouveaux Horizon**

André Marcil, résume la demande d'appui d'aide financière pour Le Jubé dans le Programme Nouveau Horizon

**RÉSOLUTION 2112-12**

Il est proposé par **Monsieur Marc-André Bérubé** et unanimement résolu d'appuyer Le centre Socio-Culturel Le jubé pour le projet « Les après-midis culturels » qui offrira une programmation d'activités culturelles gratuites et sur une base régulière. Les activités seront variées pour rejoindre le plus grand nombre d'ânés autant masculin que féminin ex. Ciné-conférence, ateliers de poterie, flamenco rencontre avec des auteurs, ateliers de musique, ... Les activités seront gratuites et des moyens seront mis en œuvre pour diminuer les obstacles liés au transport (transport collectif, covoiturage). Le projet comprend aussi l'ajout d'une petite bibliothèque communautaire pour donner accès librement à des livres. Ce coin bibliothèque sera accessible lors des après-midis culturels et des activités permettront d'en découvrir le contenu. Le projet s'adresse aux ânés de Saint-Léandre et des démarches sont faites pour rejoindre les ânés des villages voisins. Ces activités seront préparées avec les ânés et permettront d'offrir des thématiques pertinentes pour eux. Nous sommes convaincus que le projet permettra aux ânés d'apprendre, de socialiser, de s'impliquer et de faire des belles rencontres afin d'obtenir une aide financière dans le Programme Nouveau Horizon.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**10. Achat souffleur usagé par le Fonds volontaire Northland**

André Marcil explique avoir reçu une seule soumission sur invitation conforme pour l'acquisition d'un souffleur usagé à partir du Fonds Réservé Northland

**RÉSOLUTION 2112-13**

Il est proposé par **Madame Lisa Ann Jungemann** et unanimement résolu de procéder à l'achat souffleur usagé de 2001, avec moteur auxiliaire de 275 hp, de 2876 heures moteur tracteur et 2616 heures du moteur auxiliaire, un tracteur hydrostatique équipé de pneu à neige et un registre des entretiens récent de l'entreprise Transport Benny D'Angello, de mandater Monsieur André Marcil, trésorier, de préparer le chèque afin de réaliser l'achat du souffleur à neige et procéder auprès des signataires des signatures requises au paiement au montant de 30 000\$ plus taxes soit un montant total de 34 492.50\$ transport inclus.





N° de résolution  
ou annotation

Formules d'Adresses CCL (418) 663-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Léandre

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**11. Dépôt procès-verbal consultation publique**

André Marcil, greffier, dépose le procès-verbal de la consultation publique sur l'avenir du Centre Multifonction suite au dépôt des esquisses tenue le 7 novembre 2021 en personne et par écrit jusqu'au jeudi 18 novembre préparé en collaboration de Madame Nadine Turcotte, de la MRC de la Matanie. La copie est disponible sur le site internet et sur demande au bureau municipal.

**12. Dépôt du plan de gestion des matières résiduelles**

André Marcil explique les grandes lignes du plan de gestion des matières résiduelles de la municipalité pour les matières résiduelles, recyclable et organiques putrescible.

**13. Fermeture du bureau municipal pour la Périodes des Fêtes**

André Marcil informe le conseil municipal que le bureau municipal sera fermé pour le congé des Fêtes du 13 décembre au 3 janvier 2022. De retour le 4 janvier 2022.

**14. Période des questions**

Monsieur Castonguay informe les citoyens qu'il est possible de poser des questions par courrier ou courriel.

Aucune question n'a été reçue.

**15. Levée de la séance ordinaire**

Il est proposé par **Madame Julie Michaud** et unanimement résolu de procéder à la levée de séance ordinaire du 13 décembre, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h 45

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Steve Castonguay**  
Maire

**André Marcil,**  
Directeur général,  
Greffier-trésorier